

# LES AIDES AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

pour les employeurs privés

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien

Il n'y a pas de limite d'âge pour les contrats de professionnalisation

## Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés  
À partir du 1er mai 2024

Pour les contrats précédemment signés, consulter les fiches sur [www.capemploi-85.com/Espace\\_employeurs/ressources](http://www.capemploi-85.com/Espace_employeurs/ressources)

Accessible aux  
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés  
sous conditions

Pour la préparation d'un diplôme  
du niveau CAP au Master



2 000 € (AFE) de 26 à 44 ans

2 000 + 2 000 € (AFE) pour les 45 ans et +

## Les aides de la Région

Maximum 6000 € la 1ère année

pour les alternants de +30 ans, pour une liste  
de formations identifiées

Pour les personnes de 45 ans et +  
s'ajoute la réduction générale

## Les aides de l'Agefiph

Cumulables aux aides  
de l'État et de la Région

1 500€

pour un contrat de 6 mois

2 500€

pour un contrat de 12 mois

3 500€

pour un contrat de 18 mois

4 500€

pour un contrat de 24 mois et +

5 000€

pour un CDI

\* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois  
suivant la date d'embauche.

Contactez votre chargé de mission handicap  
Cap emploi au 02.51.37.65.18

**CAP EMPLOI 85**  
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02.51.37.65.18

[capemploi@capemploi85.com](mailto:capemploi@capemploi85.com)

Acteur du service public de l'emploi piloté par:



Retrouvez nous sur  
[www.capemploi-85.com](http://www.capemploi-85.com)

